

## DÉLIBÉRATION 37/2021 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 02 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Pierry BELLE à Bourdeaux sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

### Étaient présents :

**Mesdames :** C. MOULIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS ; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** M-A. BARBE ; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; M. BELLE ; P. REYNAUD ; J-P. FABRE; L. VINCENT ; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; F. STEINE; P. BERRARD; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE; S. TERROT; A. JEUNE.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)  
Mme VIGNON Paulette (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
M. POISSON Jean-François (pouvoir à M. REYNAUD Philippe)  
M. MAGNIN Yves (pouvoir à Mme CHAPUS Francette)  
M. ARNAUD Dominique (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
M. DELPAL Bernard (pouvoir à M. BELLE Mickaël)  
Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
Mme MIANI Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)

### Étaient absents et excusés :

Mme GIRARD Laurence  
M. ROUSSET Maurice  
M. DIDIER Thierry

### **Objet de la délibération : Mise en place d'une aide forfaitaire pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur le territoire de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB).**

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle que : la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, la politique nationale de neutralité carbone (SNBC) d'ici 2050, et le projet de territoire Défi Climat mentionnent tous le projet de développer une mobilité plus durable.

Le questionnaire distribué en fin d'année 2020 sur le territoire, les nombreuses réunions citoyennes qui ont eu lieu depuis 2019, ou le groupe de travail « Mobilité » créé en 2021 ont pu donner des pistes de réflexions et d'actions. Tous affichent clairement l'ambition, entre autre, d'un développement plus important du vélo. L'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est également une proposition plusieurs fois soulevée par des citoyens, acteurs économiques ou associatifs, ou des élus de la CCDB.

Un diagnostic « mobilité » a été mené sur la Communauté de Communes entre novembre 2020 et Avril 2021. Le territoire rural de la CCDB engendre une forte dépendance à la voiture individuelle.

Si le développement du vélo peut être un bon moyen de limiter l'usage de la voiture pour des petits trajets (moins de 20km) ; du fait des dénivelés sur le territoire, il est également difficile pour les habitants d'utiliser un vélo sans assistance électrique.

Afin de permettre à une plus grande part de la population d'utiliser un autre moyen de transport pour leur trajet quotidien, l'aide de la CCDB tend à se positionner comme un des nombreux leviers possibles pour une mobilité plus « verte ».

Cette aide permet également, pour le public non imposable, de bénéficier de l'aide de l'Etat à l'acquisition d'un VAE neuf « le bonus vélo ».

Cette aide pourra également être cumulable avec une aide communale pour l'acquisition d'un VAE, et ouvrira, de ce fait, un plus grand financement de la part de l'Etat (sous certaines conditions).

Enfin, les modalités retenues pour l'aide cherchent à toucher un public large mais fragile, et à prendre en compte les divers besoins : éligibilité des vélos tricycles pour les personnes âgées (1/3 des habitants ont plus de 60 ans); éligibilité des vélos cargo pour les familles.

La proposition de mettre en place une aide à l'acquisition d'un VAE a été présentée au conseil communautaire.

Les modalités de l'aide de la CCDB seront :

1. La CCDB s'engage à verser 100 euros TTC par personne pour l'acquisition d'un vélo, vélo-cargo ou tricycle, à assistance électrique neuf, dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget.

2. Le vélo acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre neuf sans utiliser de batterie au plomb,
- Fournir une assistance jusqu'à 25 km/h maximum,
- Etre acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile sur le territoire de la communauté de communes.
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition. Si le bénéficiaire de l'aide revend le matériel concerné dans un délai de 1 an suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Communauté de communes.

3. Cette aide sera :

- Unique pour chaque habitant. Les bénéficiaires s'engageront à bénéficier de l'aide mentionnée une seule et unique fois, quel que soit le nombre de vélo à assistance électrique neuf qu'ils acquièrent.
- Valable pour les vélos acquis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, ce qui permet de bénéficier du bonus vélo de l'Etat. La demande doit être formulée auprès de la communauté de communes au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle.

4. Pour être éligible à l'attribution de l'aide, les personnes devront adresser un dossier à la CCDB qui comportera les pièces suivantes :

- La convention complétée, datée et signée (modèle est joint à la présente délibération).
- La copie de la facture d'achat du VAE au nom du demandeur, datant de moins de six mois et antérieure au 31 décembre 2021. Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références et le prix du cycle.
- La copie du certificat d'homologation française du VAE (norme NF EN 15194) fourni par le vendeur.
- Le justificatif de domicile (résidence principale) de moins de 3 mois (attestation de domicile délivrée par la mairie, taxe d'habitation ou taxe foncière, quittance de loyer, ...) : seuls les résidents de la CCDB sont éligibles.
- L'avis d'imposition sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle.
- Le RIB au nom du demandeur.

Le formulaire et le modèle de convention seront disponibles sur demande et téléchargeables sur le site internet de la CCDB.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (2 contres et 1 abstention):**

- **MET en place une aide forfaitaire à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique selon les conditions énumérées ci-dessus ;**
- **APPROUVE le règlement et la convention cadre de subvention à signer avec chaque bénéficiaire ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le 11 juin 2021.  
La Présidente,  
**Fabienne SIMIAN.**

COMMUNAUTÉ  
Dieulefit - Bourdeaux  
DE COMMUNES

